



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2026, 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre, sous la présidence de Christine FORNES, Présidente.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués 17 juin 2026

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Gabriel AUMONIER, Armand CHAUMONT, Christian COUDURIER, Thierry DELAMARE, Gaëtan FONSATTI, Christine FORNES, Fabrice PESNEL (suppléant), Jocelyn KIRCHHOFFER, Guillaume LEFEBVRE, Guy SANCHEZ, Mathieu-Pierre SCHAAB, Alexandre TARDY, Dominique VAGINET, Bastien VERDIER
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Gaël AUCLAIR, Nathalie BISIGNANO, Thierry JUILLARD, Richard LABALME, Mathieu ROLLET, Elise AUCLAIR (suppléante), Pierre VOUILLON

Pouvoirs :

- Yves DUMOULIN à Gabriel AUMONIER
- Anne TURREL à Richard LABALME

Suppléants présents sans voix délibérative : Patrice GUIGUE, Steve AGARD et Caroline PIREAU

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Sylvie BARONNIER, Nathanaël DUFFIT MENARD, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Carole BOUTEILLE VAN DEN BESSELAER, Romain COTTEY, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Renaud DUMAY, Virginie GENOUILHAC, Lucien MOLINES, Christophe POULAIN, René SUAREZ

Objet :

Désignation des représentants
aux COPIL Natura 2000 « la
Dombes » et « Val de Saône »

Date de convocation

17 juin 2026

Membres du bureau syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 23

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Secrétaire de séance : M. Gaël AUCLAIR

Christine FORNES, Présidente, indique que les arrêtés préfectoraux fixant la composition du comité de pilotage du site de la Dombes et du Val de Saône prévoient la représentation du syndicat mixte Val de Saône-Dombes. Il convient de délibérer pour désigner les représentants élus du syndicat mixte et leurs suppléant.

M. Richard LABALME (titulaire) et M. Guillaume LEFEBVRE (suppléant) se proposent pour représenter le syndicat mixte pour l'ensemble des sites :

- Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône : FR8201632, Val de Saône : FR8212017,
- La Dombes : FR8201635 et FR 8212016

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de la Présidente entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER M. Richard LABALME en tant que représentant titulaire aux comités de pilotage des sites Natura 2000
- DESIGNER M. Guillaume LEFEBVRE en qualité de suppléant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Montceaux, le 24 juin 2026

Christine FORNES
Présidente

